

VACANCES SCOLAIRES :
JUILLET ET AOUT 2019

Commune de Saint Sauveur des Landes

*Dossier à rapporter à la mairie pour le **08 juin 2019** au plus tard*

DISPOSITIF « ARGENT DE POCHE »

Pour les jeunes salvatorien(ne)s né(e)s entre le 01/01/2001 et le 01/07/2003

DOSSIER D'INSCRIPTION

Nom :

Prénom :

Sexe (cochez) : M F

Date de naissance : Age :

Adresse :

Téléphone DOMICILE : Portable :

Mail :

Pour les mineurs, téléphone des parents :

Pièces à joindre :

- Photocopie de la pièce d'identité
- Justificatif de domicile
- Photocopie de l'attestation d'assuré social (ou des parents)
- Attestation d'assurance responsabilité civile en cours de validité
- Autorisation parentale (jointe au dossier) obligatoire pour les mineurs
- Charte d'engagement signée

AUTORISATION PARENTALE (pour les mineurs)

Madame, Monsieur :

En qualité de tuteur légal, déclare après avoir pris connaissance des points suivants ainsi que du contrat auquel ma fille - mon fils s'engage :

- La commune de St Sauveur des Landes ne sera en aucun cas réputée employeur des jeunes participants à l'opération « Argent de poche ». En aucun cas la bourse versée pour la participation à l'activité « Argent de poche » ne pourra avoir équivalence de salaire.
- Les jeunes entrant dans le dispositif devront bénéficier d'une couverture sociale en leur nom ou sous couvert de leur tuteur. Une attestation apportant la preuve de la présente couverture sociale sera demandée lors de l'inscription du jeune dans l'opération. Si le jeune se blesse lui-même, soit au cours de l'activité, soit au cours du trajet, les frais inhérents aux dommages corporels seront pris en compte par son propre régime de couverture sociale.
- La commune de St Sauveur des Landes s'engage à souscrire auprès d'une compagnie notoirement solvable un contrat d'assurance « responsabilité civile » liés à cette activité couvrant l'ensemble des dommages pouvant être occasionnés et accidents pouvant survenir à un tiers dans le cadre du déroulement des chantiers. Tous les participants sont tiers, les uns par rapport aux autres.

ET AUTORISE MON ENFANT :

NOM

Prénom

Domicilié(e).....

à participer à l'opération « Argent de poche ».

Dans le cadre des chantiers « argent de poche », des photos ou des reportages peuvent être réalisés avec vos enfants, ces supports sont susceptibles d'être utilisés pour faire connaître les chantiers effectués sur la commune et non à des fins commerciales.

Autorise les prises de vue de mon enfant.

Refuse les prises de vue de mon enfant.

Fait àle...../...../.....

Signature précédée de la mention

Lu et approuvé

Pour les majeurs

Je soussignéautorise, n'autorise pas (*raier la mention inutile*) la commune de St Sauveur des Landes à utiliser les photos ou les reportages, réalisés dans le cadre des chantiers « argent de poche », pour faire connaître les chantiers effectués sur la commune (*à des fins non commerciales*).

Fait àle...../...../.....

Signature précédée de la mention

Lu et approuvé

DISPOSITIF « ARGENT DE POCHE »

CHARTRE D'ENGAGEMENT

Ce document est un engagement de votre part mais également de la part du responsable du dispositif, à observer certaines règles dans l'exercice des tâches qui vous sont confiées.

LISEZ-LE ATTENTIVEMENT AVANT DE LE SIGNER

NOM :

Prénom :

1. CONCERNANT LA PÉRIODICITE DE L'ACTIVITÉ

- ↪ L'activité « argent de poche » se déroule pendant les vacances scolaires sur un temps de 3h30 (dont 30 minutes de pause).
- ↪ Chaque année, je ne peux participer au maximum qu'à 30 demi-journées d'activités.
- ↪ Chaque mois, je ne peux participer au maximum qu'à 5 demi-journées d'activités.

2. CONCERNANT LA PONCTUALITÉ

- ↪ J'arrive à l'heure précise au point de rendez-vous. Toute personne arrivant après le démarrage du chantier ne sera pas acceptée à y participer.
- ↪ Je m'engage à participer aux chantiers sur la totalité du temps d'activité et de ce fait, à ne pas quitter le lieu de chantier avant l'horaire prévu, y compris pendant le temps de pause.

3. CONCERNANT LA RÉALISATION DES CHANTIERS

- ↪ Les travaux qui me sont confiés peuvent être salissants. De ce fait, il est de ma responsabilité de me présenter avec des vêtements adaptés à la nature des chantiers qui me sont confiés.
- ↪ Etant indemnisé pour une tâche à laquelle je dois pouvoir me consacrer pleinement pendant toute la durée du chantier, l'usage des téléphones portables est strictement interdit durant les chantiers (temps + pause). En conséquence, les téléphones portables devront être a minima placés sur répondeur.

4. CONCERNANT LA QUALITÉ DES TACHES EFFECTUÉES ET LE COMPORTEMENT PENDANT LES CHANTIERS

- ↪ Je m'engage à réaliser correctement les travaux qui me sont confiés.
- ↪ Je respecte et j'applique les consignes qui me sont données par les encadrants.
- ↪ Je reste poli avec mon entourage, c'est-à-dire avec les encadrants, les résidents des habitations près desquelles je travaille mais également envers les autres participants au chantier.
- ↪ Durant mon travail, je ne gêne pas les résidents des habitations auprès desquelles j'interviens.
- ↪ Je prends soin du matériel qu'on me confie. Si nécessaire, je lave et range le matériel à l'issue du chantier, et le remets à l'encadrant.

5. SANCTIONS APPLIQUÉES EN CAS DE NON-RESPECT D'UN DES POINTS ENONCÉS CI-DESSUS :

- ⇒ Exclusion temporaire ou définitive du dispositif argent de poche
- ⇒ Non indemnisation du chantier pour lequel les consignes n'ont pas été respectées ou durant lequel votre comportement n'a pas été jugé satisfaisant par les encadrants.

6. INDEMNISATION DU CHANTIER

- ↪ Toute réalisation satisfaisante d'un chantier entraîne le versement d'une indemnité. Cette indemnité est fixée à 15 € par chantier (durée : 3h30)

**J'ATTESTE AVOIR PRIS CONNAISSANCE DU PRESENT
REGLEMENT ET JE M'ENGAGE A LE RESPECTER SOUS PEINE
D'APPLICATION DES SANCTIONS QUI Y SONT ENONCEES.**

Fait à St Sauveur des Landes, le.....

Le Maire

Jean-Pierre HARDY

Signature du participant

*précédée de la mention
« lu et approuvé »*